1.

Le parti d'aménagement

1 Le parti d'aménagement

L'élaboration du Plan d'urbanisme constitue une occasion unique de réfléchir collectivement au devenir de la ville. Montréal est une métropole dotée d'attributs enviables à maints égards. Sa géographie distinctive, la qualité et la convivialité de ses milieux de vie, la diversité de ses habitants, sa vitalité culturelle et économique ainsi que ses réseaux de transport sont des atouts précieux pour construire l'avenir. Il est toutefois nécessaire de rechercher davantage de cohérence dans les choix d'urbanisme afin de rendre Montréal encore plus conviviale et dynamique.

La Ville de Montréal souscrit aux principes du **développement durable**, notamment quant à l'aménagement de son territoire, et entend mettre en œuvre à cet effet une approche équilibrée de vitalité économique, d'équité sociale, de préservation de l'environnement et de respect des besoins des générations futures. Les décisions d'aménagement se prendront en encourageant la participation des citoyens et en tenant compte de la volonté exprimée dans le cadre de consultations publiques.

Cette approche s'inscrit dans un mouvement de prise de conscience de l'importance du rôle que joue l'aménagement urbain quant à la viabilité des collectivités. Montréal doit offrir un cadre plaisant et une diversité d'expériences urbaines pour tous ses citoyens et ses visiteurs. De même, dans la perspective de permettre à tous les citoyens une utilisation des lieux et des équipements publics ainsi que l'accessibilité à l'ensemble des bâtiments privés ou publics, le Plan d'urbanisme souscrit aux principes d'accessibilité universelle. La qualité de l'aménagement urbain a également des incidences sur la santé publique. Ainsi, le Plan soutient un ensemble de mesures liées à la qualité des logements, des équipements publics, des milieux naturels et de l'environnement pour améliorer les conditions de vie des citoyens.

Dans la région métropolitaine, la croissance démographique des prochaines années sera modérée mais significative puisqu'on prévoit, entre 2004 et 2014, une augmentation de 150 000 ménages. Le développement escompté étant modeste, il faudra d'autant plus veiller à ne pas l'étaler et à consolider le tissu urbain existant, en renforçant notamment les liens entre les divers secteurs d'activités urbaines. Dans l'esprit du développement durable, cela contribuera à mieux rentabiliser les infrastructures et à mieux couvrir les coûts afférents d'entretien et de réhabilitation. Avant tout, le Plan d'urbanisme vise donc un accroissement marqué de la qualité de l'aménagement urbain et de l'architecture ainsi qu'un changement en ce sens de la culture montréalaise.

LE PROTOCOLE DE KYOTO

Le Protocole de Kyoto, ratifié en 1997, vise à stabiliser les concentrations atmosphériques de gaz à effet de serre (GES) à un niveau qui empêchera toute perturbation dangereuse du système climatique. Pour le Canada, cela correspond à une réduction moyenne de 6 % des émissions de GES. Au Québec, le secteur des transports compte pour 38 % des émissions, ce qui en fait le principal responsable de l'augmentation des GES. Le quart des émissions du Québec provient du territoire montréalais.

Cela souligne le rôle majeur que la Ville de Montréal peut jouer dans la mise en application du Protocole de Kyoto, à titre de municipalité et de membre de la Communauté métropolitaine.

Le Plan d'urbanisme, en proposant un modèle de développement durable qui vise, entre autres, à diminuer la dépendance à l'égard de l'automobile et à protéger les espaces naturels, constitue l'une des contributions de la Ville en ce sens.







Il importe d'abord de reconnaître la qualité des acquis et de veiller à leur maintien. En effet, la majeure portion du territoire de Montréal est composée de **secteurs établis** pour lesquels la Ville prévoit essentiellement la consolidation des caractéristiques existantes, tant sur le plan des activités autorisées que de la forme urbaine (voir carte 1.1).

Par ailleurs, des défis importants doivent être relevés en matière d'aménagement et de consolidation du territoire. Sur une superficie totale de 365 km^2, les **secteurs à construire** représentent une superficie de sept km^2. De plus, la Ville prévoit à terme des changements radicaux dans de nombreux **secteurs à transformer**, largement sous-utilisés, autant en ce qui concerne la forme que les activités urbaines. Ces secteurs à transformer occupent une superficie de 19 km^2.

Il s'agit en fait de soutenir la reconstruction de la ville sur elle-même.

- Dans l'esprit du **Protocole de Kyoto**, le développement se fera de manière à accroître l'utilisation du **transport collectif** et des modes de transport actif. On vise ainsi la consolidation et une certaine densification de l'urbanisation, notamment à distance de marche des stations de métro et des gares de train de banlieue, dans le respect des caractéristiques de chaque milieu.
- Le Plan mise également sur une plus grande **diversité des activités** dans certains secteurs de la ville, afin de réduire les distances entre les lieux d'habitation, les commerces et les autres points de service ainsi que les lieux d'emplois en général, toujours dans le respect des caractéristiques de chaque milieu. Cela contribuera à rendre ceux-ci plus dynamiques et à accroître le sentiment d'appartenance des résidents.
- Cela se traduira notamment par l'importance accordée au **développement optimal du Centre** de Montréal. Il s'agit en effet du secteur le mieux desservi en transport collectif, qui est déjà diversifié et dense, mais qui présente encore un potentiel important, notamment avec les quelque 60 hectares de terrains vacants qu'on y trouve et les nombreux immeubles pouvant être recyclés à de nouvelles fonctions.
- Les **milieux de vie résidentiels** de Montréal présentent de façon générale une qualité et une diversité indéniables. Le Plan entend favoriser l'épanouissement des caractéristiques de chacun tout en prévoyant des interventions plus marquées où cela est requis.





LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le développement durable répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs. En fait, il s'agit d'une approche équilibrée qui intègre les dimensions environnementales, sociales et économiques. On vise ainsi l'intégrité écologique, l'efficacité économique ainsi que l'équité sociale entre les nations, les individus et les générations.

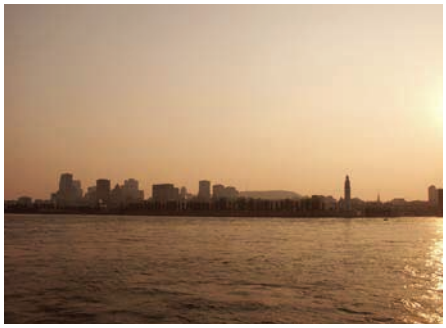
- Le maintien de l'intégrité écologique exige que le développement respecte le rythme de renouvellement ou d'épuisement des ressources naturelles et qu'il minimise l'impact des activités humaines sur l'environnement.
- Une économie efficace optimise les ressources humaines, naturelles et financières. Elle suppose des acteurs économiques qui assument la responsabilité des impacts de leurs activités sur l'environnement, la société et leurs ressources.
- Un développement socialement équitable s'assure que les communautés humaines actuelles de même que les générations futures soient en mesure de combler leurs besoins essentiels, aient accès à des emplois, des services sociaux, de santé et d'éducation et qu'elles puissent participer aux décisions qui les touchent.

Ces principes interpellent les communautés locales notamment quant à la promotion d'un modèle viable d'établissements humains, que la Ville traduit dans le Plan stratégique de développement durable.

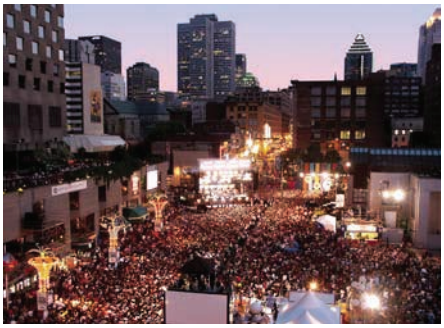
Le Plan d'urbanisme constitue un instrument privilégié pour faire migrer la métropole vers un développement durable offrant une meilleure « qualité de ville » tant aux résidents qu'aux visiteurs.

Un milieu urbain présentant des caractéristiques de durabilité sera plus compact, moins dépendant de l'automobile individuelle et organisé de façon à privilégier le transport collectif et les modes de déplacement non motorisés. Il assurera une diversité d'activités et de services à proximité de milieux résidentiels comprenant une diversité de logements, offrira un accès aisé aux espaces verts et aux cours d'eau de même que des lieux publics procurant sécurité, confort et agrément.

- Les secteurs de Montréal où se concentrent les emplois se caractérisent aussi par une grande diversité qui reflète celle de l'économie montréalaise. La Ville entend maintenir cet atout en favorisant le réinvestissement public et privé dans les **secteurs à vocation économique** en mutation, notamment ceux situés à proximité de secteurs denses et bien desservis en transport collectif.
- Le Plan entend également valoriser la **géographie exceptionnelle** de Montréal. En effet, la ville est construite sur des îles situées au milieu d'un fleuve majestueux, la plus grande de celles-ci étant ponctuée par le mont Royal. Ce dernier est éminemment marquant dans le plat paysage environnant et la municipalité en tire d'ailleurs son nom.
- De plus, le Plan prévoit préserver et mettre en valeur les **écoterritoires** que constituent les milieux naturels d'intérêt, notamment boisés, en favorisant leur intégration au développement urbain.
- L'architecture montréalaise se caractérise par une grande variété de bâtiments, considérée comme un **patrimoine** à maintenir et à développer. Néanmoins, les multiples secteurs homogènes existants contribuent à cette richesse. Le Plan d'urbanisme entend préserver leurs caractéristiques distinctives en plus d'encourager en général l'excellence en matière d'architecture. Un aménagement cohérent des lieux publics assurera aussi le confort et la sécurité des **piétons**, en toute saison. Cette préoccupation souligne la nécessité de tirer profit de la dimension unique que l'hiver ajoute au paysage montréalais.



- Le Plan d'urbanisme traduit la volonté de la Ville d'assurer un **environnement urbain plus sain** et une gestion optimale des ressources. Il favorise les modes de transport alternatifs à l'automobile et soutient la réhabilitation des sites contaminés. Le Plan prévoit des mesures d'atténuation des nuisances dans les milieux de vie résidentiels et de réduction de l'effet des îlots de chaleur.
- Le Plan d'urbanisme prévoit enfin le maintien de la **zone agricole** permanente située dans la partie ouest de l'île Bizard et de Pierrefonds-Roxboro. Il s'agit de protéger et mettre en valeur la zone et les activités agricoles en misant sur la multifonctionnalité de l'agriculture.





Le parti d'aménagement du Plan d'urbanisme se décline en sept orientations qui constituent autant de défis pour Montréal :

1. DES MILIEUX DE VIE DE QUALITÉ, DIVERSIFIÉS ET COMPLETS;
2. DES RÉSEAUX DE TRANSPORT STRUCTURANTS, EFFICACES ET BIEN INTÉGRÉS AU TISSU URBAIN;
3. UN CENTRE PRESTIGIEUX, CONVIVIAL ET HABITÉ;
4. DES SECTEURS D'EMPLOIS DYNAMIQUES, ACCESSIBLES ET DIVERSIFIÉS;
5. UN PAYSAGE URBAIN ET UNE ARCHITECTURE DE QUALITÉ;
6. UN PATRIMOINE BÂTI, ARCHÉOLOGIQUE ET NATUREL VALORISÉ;
7. UN ENVIRONNEMENT SAIN.

Rivière des Mille Îles

Lac des Deux Montagnes

Rivière des Prairies

Fleuve Saint-Laurent

Lac Saint-Louis

Bassin de La Prairie

0 1 2 3 km

Les secteurs établis, les secteurs à construire et les secteurs à transformer

Carte 1.1

- Secteur établi
- Secteur à construire (dans le respect du patrimoine naturel)
- Secteur à transformer
- Limite de la zone agricole permanente
- Limite municipale ou d'arrondissement

Mise en valeur du territoire et du patrimoine

Plan d'urbanisme

Montréal

Mars 2017